

## Petit-déjeuner du SNCEEL sur la réforme du lycée

Le 8 octobre, le SNCEEL, organisation professionnelle de chefs d'établissement, a invité la sénatrice Catherine Morin Desailly, le secrétaire général de l'enseignement catholique, les représentants des organisations syndicales, des chefs d'établissement et des journalistes à un petit-déjeuner débat sur la réforme du bac et de la voie générale et technologique. Le Snec-CFTC y était représenté par Annie Toudic et Estelle Sicard.

Vivien Joby, président du Snceel, partage la philosophie de la réforme car elle correspond aux attentes de l'OP, c'est à dire l'individualisation, la liberté de choix des parcours, la construction d'une orientation du lycée vers le supérieur. Il reconnaît cependant qu'elle pose un certain nombre de questions auxquelles il faudra trouver des réponses. Parmi les questions que l'on n'a pas vu venir, il y a celles du concept de classe et de l'organisation des conseils de classe.

Il pointe également plusieurs risques, en particulier le typage des établissements en fonction des spécialités proposées et ce en lien avec les enseignants que l'on a. Si l'établissement veut faire évoluer les parcours, cela pose le problème de la gestion de la ressource humaine et donc de l'emploi des maîtres. Un autre risque est la mise en concurrence des établissements et la réduction de l'offre de formation pour un certain nombre d'établissements. La réforme a été faite pour économiser des moyens.

Pour les parents, c'est un changement de "logiciel". Ils sont souvent inquiets sur le choix des enseignements de spécialité en lien avec l'orientation dans le supérieur.

La sénatrice Catherine Morin-Dessailly, membre de la commission enseignement scolaire du Sénat, souligne la nécessité de garantir l'égalité territoriale et l'égalité républicaine.

Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, a précisé quelques chiffres. Ainsi, on compterait 150 parcours différents dans les lycées catholiques. La combinaison maths - physique - SVT ne concerne plus que 32% des élèves contre 56% précédemment.

Un chef d'établissement du Nord témoigne sur la situation des petits établissements qui n'ont que 3 à 5 spécialités et perdent ainsi en attractivité par rapport à des lycées plus importants.

Le Snec-CFTC n'était pas opposé à la réforme du lycée en raison des difficultés rencontrées dans les cursus de l'enseignement supérieur. Mais la réforme s'est faite dans la précipitation et a laissé peu de temps aux équipes pédagogiques pour s'y préparer et se former. Il reste inquiet concernant l'emploi des enseignants dans certaines disciplines. Il rappelle également qu'une vraie concertation entre le chef d'établissement et les enseignants est indispensable pour réussir une telle réforme.

Le représentant de l'association des adjoints de direction :

- le casse-tête des emplois du temps
- une enveloppe horaire qui n'est pas à la hauteur des besoins, ce qui amène à faire des choix comme la suppression de dédoublements
- un gros de travail de préparation et de discussion en amont de la réalisation des emplois du temps.

Concernant la réforme de la voie professionnelle, un chef d'établissement témoigne de son inquiétude pour l'avenir des lycées professionnels. On observe moins de passage du LGT vers le LP. Cependant, l'organisation en familles de métiers donne plus de visibilité sur les métiers. D'autre part, avec la co-intervention, l'enseignement général est plus proche de l'enseignement professionnel. Mais cela nécessite de la formation, un meilleur accompagnement. La loi de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel permet de développer plus facilement des formations par apprentissage mais cela questionne le statut des enseignants.